

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU MERCREDI 8 JUILLET 2020

PV N° 9

Présents : Mme COUT, MM. APOLLARO, MULOT, ROBERT, PARIS, PLANCHAT, LEYNIAT.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification.
Pour les Coupes et Challenges, ce délai est ramené à 48 heures.
Les frais de dossier (73 euro) seront à débiter au club appelant.

* ADOPTION DU DERNIER PV

Le procès-verbal n° 8 de la réunion du 04/03/20 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* DOSSIERS TRANSMIS PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF

- **Match 21433443 AUBUSSON EF (2) / AHUN (1) Départemental 2 - Poule B du 23/02/20.**

Présents : M. DAHALANE (arbitre) ; MM. DESLOGES F, DESLOGES P (Ahun)

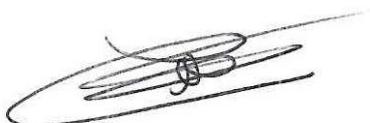
Excusés : MM. TANGARA, FONTY, ABRANTES, TOUBLAN, PIOLLET, LENOIR (Aubusson EF)

Après audition des personnes présentes et lecture des différents courriers ; notamment les justificatifs produits, la Commission ne donne pas suite.

Mme COUT n'a pas participé à la délibération.

Aubusson EF et Ahun débités de 2,40 euro chacun au profit de Ste Feyre (déplacement de l'arbitre à la réunion).

La Secrétaire :



Stéphanie COUT.

Le Président :



Bernard MULOT.